

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa.  
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.  
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

### 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

#### 3.3 – Locations

#### **Autoriser M. Le Maire à mettre à disposition une partie de terrain pour l'aménagement d'une laverie entre la micro-station essence et le Point d'Apport Volontaire et fixation du tarif de cette mise à disposition**

- Délibération n° DEL2023-05-05-

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux Travaux et à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers du projet d'aménagement d'une laverie sur une partie de la parcelle AR 189 à Saint-Germain-sur-Ay plage, entre la micro-station essence et le Point d'Apport Volontaire.

Une superficie d'environ 10 mètres carrés est concernée.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- ☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à mettre à disposition une partie de terrain pour l'aménagement d'une laverie entre la micro-station essence et le Point d'Apport Volontaire, sur la parcelle cadastrée AR189, pour une superficie estimée à 10 mètres carrés ;
- ☞ **Article 2 :** de fixer le montant de cette mise à disposition à 300 euros par mois à compter de la signature de la convention ;
- ☞ **Article 3 :** qu'un contrat sera conclu avec la commune dans le cadre de cette mise à disposition et rédigée par l'étude notariale de maître Damien LEONARD, notaire à Lessay ;
- ☞ **Article 4 :** d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier.

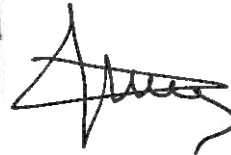
Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.